

« LA SOLIDARITÉ RÉVOLUTIONNAIRE SE PROPAGE –
ELLE NOUS Pousse À CONTINUER À PARTICIPER À NOS
LUTTES PARTAGÉES MALGRÉ LA RÉPRESSION, À
AGIR PAR DES MOYENS AYANT LE POTENTIEL DE
RÉSONNER ET D'INSPIRER D'AUTRES À AGIR AUSSI,
QUI COMMUNIQUENT POURQUOI NOUS LUTTONS. »

« Feu aux prisons » graffiti sur le mur d'une prison à Laval, Journée de la justice pour les prisonnier.es



BULLETIN ANARCHISTE ANTI-RÉPRESSION

SOLID

English on back
Montréal, Octobre 2013

GRATUIT

SOLID

**Solid comme solidarité, pour
solidifier nos liens et nos capacités
révolutionnaires de lutter contre la loi,
l'ordre et la récupération.**

Le projet, dit anti-répression, découle d'une volonté de mener nos luttes au delà des limites fictives de ce qui nous est permis. Ici, peuvent être inclus la loi, le respect de l'opinion « majoritaire » dans une démocratie ou la légitimité au sens large. Conscient.es que nous devons affronter de multiples difficultés dans cette quête, nous avons compris que la répression policière et politique se dresse devant à tout moment. Les menaces de la prison, de l'exclusion, de la solitude, de se faire battre dans un racoin de ruelle, menotter ou enfermer contribuent à transformer nos vies de liberté en peur de nous battre.

Nous avons vécu la grève étudiante de 2012. Ce mouvement s'est élargi bien au-delà de ce que chacun espérait au départ. La revendication initiale, « Contre la hausse », a donné le vent dans les voiles à des analyses de fond sur l'austérité, le capitalisme, le pouvoir, la démocratie, l'identité, etc. Entre les manifestations, les émeutes, les actions et les réflexions, au-delà de 3000 personnes ont été arrêtées. Sur ce bilan, plus de 500 personnes ont reçu des accusations criminelles. Certain.es de nos camarades ont eut droit à des séjours à la prison provinciale pour femmes de Tanguay et à la prison provinciale pour hommes de Rivière-des-Prairies, toutes deux à Montréal. Trois ami.es ont été exilé.es de l'île de Montréal pour des durées allant de 6 à 8 mois, en guise de condition de libération. Plusieurs personnes sont toujours contraintes à respecter un couvre-feu; d'autres n'ont pas le droit de mettre les pieds à l'intérieur d'un certain périmètre du centre-ville, ou de prendre le métro. Dans certains cas, alors que l'État accusait nos ami.es de complot, ceux et celles-ci ont dû signer des conditions

de non-association pour pouvoir être remis.es en liberté. Les chiens de garde de l'État se sont permis de faire des fouilles à domiciles avec perquisitions, de violer nos espaces de vie.

Ainsi, aujourd'hui, l'ordre est revenu pour quelque temps et la lutte a été récupérée par les partis politiques. Y'en a qui disent que la lutte a été gagnée parce que la hausse a été remise à plus tard. Chacun son point de vue. Si quelque chose a été gagné dans cette lutte, ce sont bien les nouveaux liens de solidarité dans l'action et les rencontres inimaginables qui se sont faites. Préparons-nous maintenant pour la suite. Une qui sera sans limite.

Plusieurs procès restent à venir où nous devrons saluer la reine et prêter serment devant leur sale justice qui nous matraque. Nous n'oublions pas les camarades qui font peut-être face à des sentences d'emprisonnement d'ici les 2-3 prochaines années et avec qui nous devons être solidaires. La prison et la judiciarisation menace chaque révolutionnaire et c'est pourquoi il est nécessaire d'élaborer à long terme une culture de solidarité contre la répression. Chaque fois que l'État vole un.e ami.e, il nous atteint tous et toutes.

Dans ce contexte, *Solid* s'avise être une plateforme qui permet de suivre les développements des dossiers judiciaires de nos camarades et

ami.es, accusé.es avec des charges criminelles par l'État durant le mouvement de grève de 2012 ainsi que durant tout autre événement duquel il est important d'être tenu au mot. Si nous luttons, c'est parce que des inégalités de classes fondamentales poussent des milliers de gens à la survie dans l'exclusion et le désespoir. C'est d'elles et eux, de nous, que les prisons sont remplies. Nous voulons la liberté pour toutes et chacun. Les expériences de répression doivent devenir collectives afin que l'on construise la force de combattre ensemble un système qui veut nous voir disparaître. Tant que l'État et sa police existeront, ils tenteront de nous casser. Nous sommes leurs ennemi.e.s et le resterons.

Quelles techniques la police utilise-t-elle pour réprimer nos luttes? Comment l'État s'adapte-t-il aux débordements? Comment fonctionne la justice? Quel rôle les médias de masse jouent-ils en ce qui est de légitimer la stratégie répressive? Comment dépasser un mouvement réformiste? Comment le transformer en lutte irrécupérable? Pour aller où?

Soyons solidaires pour que nos luttes n'aient pas de limites, pour que nos peurs se transforment en rage de vivre, pour que nous soyons plus fort.e.s ensemble, maintenant et dans le futur.

Pour voir les prochaines comparutions, aller sur
LASOLIDE.INFO



SOLIDARITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

La solidarité révolutionnaire est une pratique active qui prend racine dans la reconnaissance de sa propre lutte en celles des autres.

La solidarité est l'épine dorsale de toute lutte. Sans elle, nous sommes seul.e.s et isolé.e.s, ce qui est exactement le but de la répression politique. La solidarité, c'est savoir que nous pouvons nous faire confiance et protéger nos arrières les un.e.s les autres, que nous pouvons entretenir des relations d'amitié et d'affinité sans fétichiser ou oublier celles et ceux confronté.e.s à la répression. La solidarité veut aussi dire que celles et ceux qui sont confronté.e.s à la répression soient concrètement soutenu.e.s de différentes manières. Lorsqu'on fait face à la répression, il arrive de se laisser prendre dans le mécanisme du système juridique. Cependant, nous devons rester prudent.e.s puisque ce qui est parfois un jeu nécessaire à jouer nous rend dépendant.e de la bonne volonté de l'État et de ses institutions. Aussi, alors que les soutiens personnels et juridiques des camarades confronté.e.s à la répression sont des composantes importantes de la solidarité, ils ne suffisent pas de leur propre chef.

La solidarité révolutionnaire nous pousse à accompagner ces efforts en développant la force d'agir sur nos propres bases. Cela peut se faire par la contre-information – une déclaration de solidarité, des affiches, des journaux ou un *drop* de bannière en sont des exemples – autant que par des actions comme des manifestations, des interventions dans les places publiques, des blocages, des occupations, des expropriations

*Incendie du parlement de Montréal,
1849*



et des attaques clandestines. Cela participe à faire en sorte que les situations et les luttes des individus qui subissent la répression restent visibles, et crée un précédent où la répression est activement confrontée plutôt qu'ignorée. La solidarité révolutionnaire se propage – elle nous pousse à continuer à participer à nos luttes partagées malgré la répression, à agir par des moyens ayant le potentiel de résonner et d'inspirer d'autres à agir aussi, qui communiquent pourquoi nous luttons.

La solidarité veut aussi dire faciliter la participation des camarades dans la lutte, lorsque la répression rend cela difficile pour elles et eux. Tout dépendant du contexte, cela peut se faire par le support matériel tel que de l'argent, un endroit où vivre et un réseau de soutien pour des personnes en clandestinité ou en cavale. Une autre des formes que peut prendre cette solidarité est le fait de rendre possible la participation de personnes qui sont en prison ou qui ont des conditions restrictives données par la cour à divers projets. Cela peut être, par exemple, de propager largement la pratique du port du masque pendant les manifestations, de sorte que les camarades faisant déjà face à la répression aient moins de chances d'être identifié.e.s.

En tant qu'anarchistes, notre solidarité ne devrait nullement être fondée sur les notions juridiques de « culpabilité » ou d' « innocence », mais plutôt sur le soutien de celles et ceux qui se révoltent, puisqu'une attaque de l'État contre un camarade est une attaque envers chacun.e d'entre nous. En ce sens, une solidarité critique nous pousse à aller au-delà de simplement supporter ou condamner une action. Elle implique plutôt d'analyser chaque action en terme d'intentions, de tactiques, et de répercussions.

Enfin, la solidarité est une façon de prendre plaisir dans les luttes que nous partageons avec celles et ceux qui subissent la répression, et cela même si nous ne les avons jamais rencontré.e.s, simplement parce que nous partageons le même rêve d'un monde sans État ni capitalisme. Nous sommes puissant.e.s précisément parce que nous pouvons agir de façon autonome, sans avoir besoin d'un lien direct avec celles et ceux avec qui nous sommes en solidarité. La solidarité est notre force. Nous savons que lorsque nous agissons, nous ne sommes pas seul.e.s dans la lutte pour la liberté.



Brèves en solidarité contre les flics et la répression

Toutes ces informations ont été prises sur différents sites web, médias et journaux locaux de contre-information.

1^{er} janvier 2012: Tentative d'évasion déjouée à la prison de Hull

Un détenu avait réussi à se libérer de sa cellule située dans l'aile à sécurité maximale de la prison. Il s'est évadé en utilisant des outils de fortune à partir de matériaux trouvés dans sa chambre. Il a brisé une des pattes de métal de son lit et s'est servi d'une couverture pour en faire une corde afin de franchir la clôture de barbelés. Il n'y avait plus que deux murs de pierres le séparant de la liberté lorsque son plan a été déjoué par une gardienne qui l'a vu sauter.

1^{er} janvier 2012: Manif de bruit du Nouvel An
Manif de bruit aux prisons de Bordeaux et Tanguay. En après-midi, une quarantaine de personnes ont crié au-delà des murs et lancé des feux d'artifice pour montrer leur solidarité avec les prisonnier.e.s. Contre toutes les prisons.

Le 6 janvier 2012: Affiches et graffitis anti-flics dans le métro

En réponse à la mort de Farshad Mohammadi, un sans-abri et réfugié politique kurde tué par le SPVM, des centaines d'affiches anti-flics ont été posées et un graff « Porcs-Flics-Assassins » a été peint sur le quai du métro Peel.

Le 25 février 2012: Manif dans Hochelag'

En réponse au meurtre de Jean-François Nadreau, tué par le SPVM le 16 février 2012, une quarantaine de personnes ont pris la rue. La manif, qui a duré environ une heure, est partie de la Place Valois avec des bannières anti-flics et anti-prisons pour se diriger vers le poste 23 où travaille l'assassin de Jean-François Nadreau. Elle s'est ensuite dirigée vers le marché Maisonneuve pour y passer des tracts avant de retourner à la Place Valois. Les slogans criés étaient « Police de Montréal, milice du capital ! », « Flics, Porcs, Assassins ! », « La police au service des riches et des fascistes ! ».

G20 À TORONTO: *la répression continue*

Cela fait maintenant plus de trois ans que le G20 (le Groupe des 20 réunit les grands banquiers et ministres des finances des 19 états les plus puissants, ainsi que l'Union européenne) s'est réuni à Toronto en juin 2010. Cet événement fut un spectacle sans précédent de la résistance et de la répression déployées par le gouvernement. Plus d'un milliard de dollars de budget ont été dépensés seulement pour la sécurité: 18 000 policiers ont été appelés en renfort de partout au pays et plusieurs agents infiltrateurs ont été engagés pour intégrer les réseaux anarchistes et radicaux pendant les années précédant le sommet.

Le samedi 26 juin, des milliers de personnes ont protesté contre le G20, et plusieurs centaines ont participé dans une manifestation autonome lors de laquelle des propriétés d'entreprises et des véhicules de police ont été attaqués. Pendant la fin de semaine, 1100 personnes furent arrêtées lors d'arrestations de masse – la plus grande dans l'histoire du Canada – de descentes dans des maisons et d'arrestations ciblées dans les manifestations. L'infiltration par des agents de la police a mené

à l'arrestation de plus de 20 personnes, sous des accusations de conspiration et d'avoir organisé des manifestations ; 6 d'entre eux ont eu des sentences de prison allant jusqu'à un an et sont maintenant libres. L'enquête de la police afin d'identifier et d'accuser les personnes impliquées dans les émeutes est toujours en cours. Plusieurs personnes ont déjà fait face à des peines de prison pour leur participation dans les émeutes, et la plupart ont été libérées.

Eva Botten, une organisatrice radicale de Vancouver a été condamnée en mars 2013 pour des accusations reliées aux émeutes du G20, et sera en prison jusqu'en octobre 2013. Vous pouvez écrire à Eva :

Eva Botten
C/O Vanier Centre for Women
655 Martin Street
Milton, Ontario L9T 5E6

En février 2013, la police de Toronto a annoncé que cinq Américains faisaient face à des accusations sérieuses pour leur présumée participation aux émeutes du G20. Ils ont tous

été arrêtés, quatre d'entre eux ont été extradés jusqu'à Toronto pour se présenter devant les tribunaux pour par la suite être sous caution aux États-Unis, tandis que l'autre était en prison en attendant son extradition. L'extradition d'un individu des États-Unis au Canada pour des méfaits est un phénomène rare, et présente plusieurs défis pour nous, reliés au suivi du processus pénal et du support sur des longues distances.

Dane Rossman de Tucson, en Arizona a été arrêté pour des accusations liées au G20 en février 2013. Sa caution fût refusée et il est resté en prison six mois en attendant son extradition. Dane est aujourd'hui hors de prison et de retour aux États-Unis. Militant avec dévouement pour la justice sociale, il a passé les dernières années en Arizona pour offrir du support humanitaire sur la frontière É-U/Mexique, et est actif dans la lutte contre les lois racistes de profilage et l'incarcération de masse.

Continuons de supporter ceux et celles qui font face à l'emprisonnement et de s'inspirer mutuellement à agir!



Les cinq américains du G20: entrevue avec Guelph Anarchist Black Cross

Ce qui suit est une entrevue avec Guelph Anarchist Black Cross en mars 2013.

Crois-tu que les enquêtes sur les dommages à la propriété découlant du G20 sont de nature politique? Pourquoi?

Chaque enquête que la police fait est politique - la police est l'une des institutions politiques les plus influentes au Canada et ce à quoi elle choisit de donner la priorité peut être très révélateur. La poursuite de ces enquêtes sur les dommages à la propriété est une tentative de réduire à une question de criminalité la mobilisation large et courageuse contre le système financier mondial et l'État canadien capitaliste et colonial. C'est dans la même veine que la police a entrepris une agressive campagne de peur avant le G20, alors que la police et les médias traditionnels ont tenté de faire pression sur nos mouvements en dénonçant la soi-disant violence. Cherchant à mettre en boîte certains actes de résistance en supposant qu'ils ne soient pas politiques mais criminels par nature et en propageant cet idéal de manifestations permises et auto-surveillées, l'État tente de pacifier et diviser ses opposants.

Sais-tu à combien les dommages prétendument produits durant le G20 sont évalués? Les sources que j'ai trouvées les évaluent entre 750 000\$ et 2 000 000\$, mais les Américains, à eux seuls, sont accusés pour plus de 1 000 000\$ de dommages et intérêts. Sais-tu pour combien de dommages et intérêts les Canadiens ont-ils et elles été condamné.e.s? Et as-tu des théories à savoir pourquoi ces chiffres ne s'additionnent pas?

Donner une valeur monétaire aux dommages matériels du G20 va de pair avec les efforts de la police pour réduire une mobilisation de masse à une question de criminalité, en dissimulant ses dimensions politiques. On pourrait calculer la valeur du coût en termes de productivité d'un sit-in dans un bureau d'entreprise, mais cela ne se fait pas parce que ces actions ne sont pas criminalisées de la même manière. Et tout cela ne serait encore qu'une fraction de la valeur perdue en raison du blocage du trafic qui eut lieu à Toronto ou de l'argent siphonné par les chefs d'entreprises, légalement ou non. Pour moi, le discours des dommages monétaires est tout simplement absurde - les chiffres changent selon la rhétorique qui les accorde le mieux.

Quels genres d'effets a eus l'enquête de l'équipe d'intervention du G20 sur la dissidence au Canada?

Le but était évidemment de créer la peur et de l'utiliser afin de pacifier autant que possible le mouvement avant d'utiliser la force brutale pour écraser celles et ceux qui refusaient d'être pacifié.e.s. Je dirais que le plus grand résidu laissé par le G20 est une énorme délégitimation de la police, et particulièrement de leur capacité à être neutre politiquement dans des scénarios de manifestation. Même si les gens craignent la violence policière, il est plus facile d'être courageux et courageuses face à un ennemi qui se révèle être tyrannique et illégitime puisque nous ne sommes pas tenté.e.s de croire en leur idéal de « manifestation pacifique » et en leur règle du droit.

Cela dit, je pense que la nature de la stratégie policière du Joint Intelligence Group (JIG) du G20 est méconnue, particulièrement pour l'énorme vague de nouveaux militants devenus politisés dans les mouvements de masse de Occupy et d'Idle No More. Je crois qu'il est important de parler ouvertement des tactiques du JIG, non pas pour encourager la peur, mais pour la transformer en prudence en ayant des informations exactes. Lorsque nous comprenons jusqu'où l'État est prêt à aller pour casser nos mouvements, nous sommes plus en mesure d'anticiper et de nous préparer aux types de répression que nous sommes susceptibles de subir, et donc de lui enlever de la puissance.

Pourquoi penses-tu qu'il est si important pour la police de Toronto d'extrader les Américains dans ce cas?

L'aspect le plus inédit du G20 de Toronto était la taille du budget alloué au maintien de l'ordre. La police semble douloureusement consciente d'être sortie du G20 avec une image de méchant, et elle a eu un succès très limité dans la poursuite de ses boucs émissaires. Semblerait-il qu'ils gardaient ces extraditions comme une possibilité depuis longtemps avant de les rendre effectives afin de voir si des condamnations supplémentaires étaient nécessaires afin de justifier leur budget. Puisque dans le monde de la bureaucratie, c'est un échec massif pour un budget, car cela signifie que des flics vont perdre leur emploi.

Est-ce que les militant.es canadien.ne.s font quelque chose pour soutenir les cinq Américains qui ont fait ou font face à l'extradition?

Des radicaux au nord de la frontière coloniale ont pris contact avec les personnes extradées pour construire des liens d'amitié et offrir du soutien à travers une expérience malheu-

Février 2012: Des rails bloqués à Toronto

Trois lignes de chemins de fer Est-Ouest du CN ont été bloquées. Courte interruption de la circulation du capital en solidarité avec toutes les personnes qui se sont fait niquer par la répression suite au G20. Ces lignes servent aussi au « Go train », qui contribue à l'expansion du Greater Toronto Area.

Le 7 mars 2012: Manif nocturne spontanée contre la police

Lors d'un blocage de l'édifice de Loto-Québec et de la CRÉPUQ, Francis Grenier a perdu son œil à cause des éclats d'une bombe sonore lancée par la police sur la foule. Les morceaux de métal lui ont crevé l'œil. Ce soir-là, une centaine de personnes ont fait une manif en solidarité. Des graffitis « Flics = Assassins » ont été peints, les fenêtres et les portes principales du QG du SPVM ont été attaquées avec des bouteilles de verre, des poubelles et des clôtures de métal. Ensuite la foule s'est dirigée vers le poste de quartier 21 du SPVM. La voiture de flics qui protégeait l'intersection a été attaquée par une douzaine de personnes et a déguerpi à reculons. Les vitres de plusieurs voitures de flics stationnées ont été cassées, plusieurs graffitis ont été peints et des projectiles ont été lancés vers les policiers qui n'avaient pas eu le temps d'enfiler leurs tenues anti-émeute. Les émeutier.e.s ont sauté la clôture et se sont dispersés.e.s, évitant une arrestation de masse.

Le 15 mars 2012: Nique les flics

La manif annuelle contre la police a tourné à l'émeute. Beaucoup plus populeuse que les années précédentes, avec des milliers de personnes dans la rue, des voitures de police ont été saccagées, renversées, des flics attaqués avec des projectiles. Les arrestations préventives, les hélicoptères, la cavalerie, la police anti-émeute, les arrestations ciblées, les gaz lacrymogènes, les bombes sonores, les balles de caoutchouc et l'arrestation de masse de 200 personnes n'arrivent pas à étouffer notre colère. Le 15 mars c'est tous les jours ! La haine de ce monde pourri et de ses flics, c'est tous les jours que nous la portons !

Aux alentours du 15 mars 2012: Attaque de bombes de peinture sur la Banque Royale, Guelph, Ontario

En solidarité avec les prisonnier.e.s du G20, les prisonnier.e.s anti-autoritaires dans le monde et avec Luciano « Tortuga » Pitronello (prisonnier anarchiste chilien), deux guichets automatiques de la succursale Willow West de la RBC ont été attaqués avec des bombes de peinture. La RBC est impliqué dans la construction du centre de détention du Sud de Toronto à Mimico, agissant comme conseiller financier pour ITS (EllisDon & Fengate Capital) qui construit la prison.

La nuit du 27 avril: Voitures de flics vandalisées

Avant 5h, dans le stationnement du poste de quartier 44 du SPVM, les pare-brises de 6 voi-

reusement familière pour beaucoup d'entre nous aujourd'hui. En plus de soutenir ces personnes à travers une période difficile, c'est aussi l'occasion de solidifier nos mouvements en se faisant de nouveaux ami.e.s dans d'autres

parties du continent. Ainsi, nous sommes loin d'être cassé.e.s et nous pouvons sortir de ce nouveau cycle de répression en étant plus fort.e.s.

Support Dane Rossman: SUPPORTDANEROSSMAN.BLOGSPOT.COM
Support Joel Bitar: SUPPORTJOEL.COM
Guelph ABC: GUELPHABC.NOBLGOS.ORG

Solidarité avec Kevin Chianella

À qui de droit,

Je m'appelle Kevin Chianella et j'ai 21 ans. J'habite à New York avec ma mère et ma grand-mère que j'aide tous les jours parce qu'elle a de nombreux problèmes de santé.

Vers la fin du mois de février/début du mois de mars, j'ai été arrêté et détenu pour ma présumée participation au sommet du G20 de 2010 à Toronto. Moi, comme plusieurs autres, avons une série d'accusations, et j'ai besoin d'un sérieux soutien.

Je suis présentement en liberté sous caution et je me bats. Je n'ai aucune ressource financière et je n'ai pas beaucoup de soutien de la part des membres de ma famille. J'ai demandé l'aide juridique mais j'ai été refusé deux fois parce qu'ils croient que je n'ai pas de difficulté financière. En fait, je suis dans les limbes, dans l'attente de réponses de mon équipe de défense juridique,

ne sachant pas si oui ou non, elle sera même en mesure de continuer à me représenter parce que je n'ai pas d'argent pour payer mes avocats. Je crains devoir comparaître en cour au Canada, mais comme je l'ai dit plus haut, ma situation financière ne me permet même pas de payer un billet d'avion aller-retour ni un billet de bus.

Comme vous pouvez l'imaginer, cette situation devient un fléau pour ma santé mentale. Même si je sais qu'il y a beaucoup d'autres personnes qui sont dans des situations semblables à la mienne, je me sens complètement seul. J'ai été rejeté par les membres de ma famille et j'en viens même à me méfier de passer du temps avec certains de mes ami.e.s. J'écris cela dans l'espoir que certain.e.s d'entre vous peuvent me soutenir et passer le mot dans la communauté. Tout peut aider. Pour mieux comprendre les difficultés à travers lesquelles je passe, j'ai fourni une liste des frais auxquels je fais face.

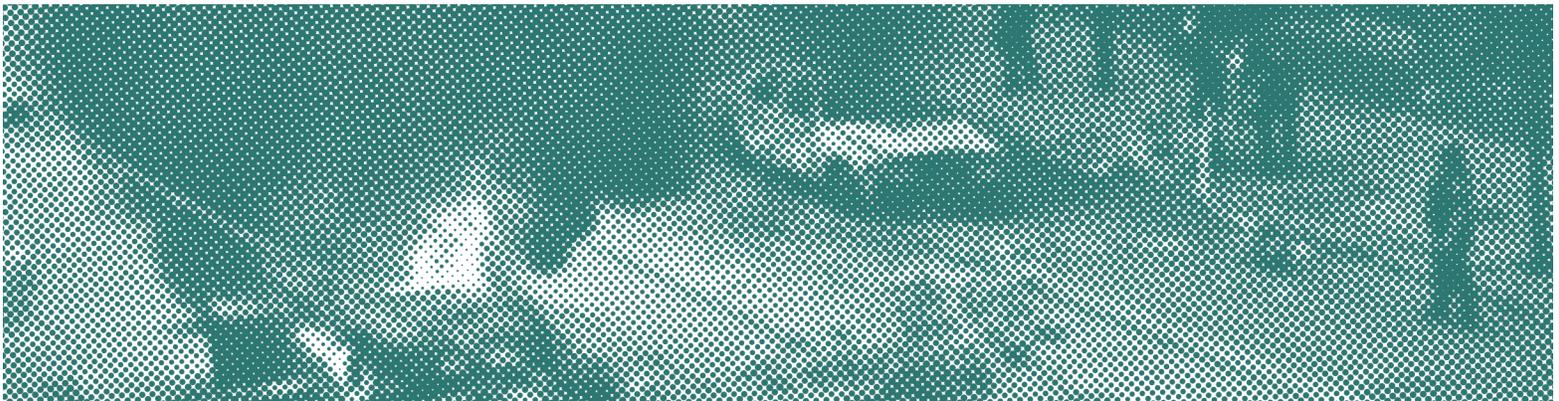
Merci de lire cette lettre, et merci à tou.te.s celles et ceux qui aimeraient m'aider. J'apprécie profondément.

Sincèrement,
Kevin Chianella

ACCUSATIONS: Agression armée (x2), Intimidation par la violence d'un participant du système judiciaire (x2), Méfait de plus de 5000\$ (x24), Entrave au travail d'un agent de la paix, Méfait mettant des vies en danger (x14), Incendie: dommages à la propriété, Vol de moins de 5000\$ (x3), Entrée par effraction, Voie de fait armée sur agent de la paix.

Si tu souhaites écrire à Kevin, tu peux poster les lettres à Guelph ABC. Pour supporter Kevin financièrement, visitez :

WWW.GOFUNDME.COM/KEVINSSUPPORT



Solidarité avec Youri et Guillaume

Le 4 octobre 2013, au Palais de justice de Montréal, Guillaume Constantineau et Youri Couture, deux militants anticapitalistes de Saint-Jérôme (à proximité de Montréal) ont plaidé coupable à trois chefs d'accusation découlant de leur participation aux mobilisations historiques contre le sommet du G20 de Toronto. Tous deux devront purger une peine de six mois d'emprisonnement dans une prison provinciale de la région de Montréal, à compter d'aujourd'hui.

Arrêtés une première fois dans leur véhicule au lendemain des manifestations alors qu'ils retournaient vers Montréal, initialement parce que leur immatriculation était du Québec, ils ont été accusés de possession d'armes, entre autres parce qu'ils avaient des vêtements noirs

dans leurs bagages. Après que les accusations initiales de Guillaume et Youri aient été abandonnées, ils ont été réarrêtés pour méfait au mois d'octobre 2010.

En vertu d'une entente survenue à l'issue d'un processus de négociation de plaider entre les défendeurs et les procureurs de la Couronne de Toronto, le dossier des deux accusés a été transféré au Québec et la peine prononcée aujourd'hui à Montréal par le juge Marc David sera purgée au Québec. Il est par ailleurs convenu qu'aucune période de probation ne sera imposée suite à la peine d'emprisonnement.

De plus, en échange du plaider de culpabilité pour les trois chefs retenus (voie de fait armée contre un « agent de la paix », posses-

sion d'arme et méfait de plus de 5 000\$), la Couronne a accepté de retirer tous les autres chefs déposés contre Youri et Guillaume (quatre chefs chacun).

Un échantillon d'ADN sera prélevé. Une interdiction de possession d'arme pour une période de dix ans est ordonnée.

La fermeture des dossiers de Guillaume et Youri marque la conclusion des poursuites contre des accusé.e.s québécois.e.s dans la foulée du sommet du G20. Courage à Guillaume et Youri! La lutte continue, pour qu'on en finisse avec les prisons. Pour plus de détails ou pour trouver l'adresse à laquelle leur écrire en prison, visitez: WWW.CLAC-MONTREAL.NET/NODE/423

À PROPOS DES NOUVELLES LOIS RÉPRESSIVES

En réaction aux quelques 700 manifestations et au tumulte du printemps 2012, les autorités, en train de s'arracher les cheveux de sur la tête, ont trouvé les moyens de stopper toute tentative de rassemblement à risque de désordre. En mai 2012, la loi spéciale provinciale 78 (12) et le règlement municipal P-6 ont été votés. Depuis juin 2013, la loi fédérale Anti-Masque (Projet de loi C-309) est applicable. Si la loi 78, interdisant d'entraver un étudiant désirant poursuivre l'enseignement dispensé par l'établissement de niveau post-secondaire qu'il fréquente, bloquant de facto le droit de grève, a été abrogée en septembre 2012, P-6 et C-309 sont encore bien présents et affectent notre capacité de lutter.

Loi Anti-Masque

En réaction aux émeutes de la coupe Stanley à Vancouver en juin 2011 et à la grève étudiante du printemps 2012 au Québec, avec le projet de loi C-309, une modification a été apportée aux articles 65 et 66 du Code criminel fédéral empêchant les participant.e.s à des émeutes ou à des attroupements illégaux de dissimuler leur identité. Auparavant, l'article 351 du Code criminel interdisait déjà le port de masque dans l'intention de commettre un acte criminel. Ce n'était pas assez. Maintenant, nul besoin de prouver quelque intention que ce soit. Il est tout simplement interdit de se masquer dans un attroupement déclaré illégal. Est donc passible d'un emprisonnement de maximum 10 ans une personne portant un masque et participant à une émeute, et d'un emprisonnement maximal de 5 ans une personne portant un masque et participant à un attroupement illégal.

Règlement P-6

Aux lendemains du 15 mars, manifestation contre la brutalité policière, la ville de Montréal a proposé une modification au règlement P-6 sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public.

Par ce règlement, est donc passible de recevoir une amende toute personne portant un masque dans une manifestation. Aussi, toute manifestation n'ayant pas donné et fait accepter son itinéraire aux autorités est illégale. Un groupe de trois personnes ou plus est considéré comme un rassemblement et peut être jugé illégal. Depuis le printemps 2013, à peu près toutes les manifestations ont été encer-

clées avant même le début. Les bannières et les drapeaux se font confisquer. Les personnes encerclées se font identifier, transporter en bus STM loués par le SPVM, et libérer avec des amendes de 637\$. Certains courageux.euse ont continué à manifester et à se faire interpeler sans cesse. Les contraventions s'accumulent. S'ils et elles ne paient pas, ils et elles risquent de se faire poursuivre par des huissiers pendant de nombreuses années.

Article 500.1 du Code de la sécurité routière

Les flics ont aussi donné plusieurs tickets en vertu du code de la sécurité routière interdisant le blocage de la voie publique par une action concertée non-autorisée et non encadrée par la police. Les amendes montent jusqu'à 488\$.

Pour conclure

En plusieurs mois de grève se sont accumulées 382 arrestations en vertu du code criminel et 1711 interpellations pour avoir enfreint des règlements municipaux. Il est devenu très difficile de prendre la rue. On craint l'amende de 637 \$, avec raison. Par cette bureaucratie démocratique, les autorités se donnent la légitimité de casser le pouvoir de la révolte en infantilisant les militant.e.s. Voilà une démonstration des capacités répressives de l'État quand vient le temps de protéger l'Existant. La solution serait de défier ces règlements et lois au niveau constitutionnel? De faire de la désobéissance citoyenne? De faire des levées de fonds interminables pour payer des avocats qui joueront une fois de plus sur le cadre légal? Le cadre citoyen? Est-ce vraiment l'unique voie possible pour conserver des espaces libérés?

Quant aux accusations en vertu du code criminel, plusieurs individus sont en liberté sous conditions. Couvre-feu, périmètre interdit, interdiction de prendre le métro, interdiction d'être à proximité d'un établissement d'enseignement, interdiction d'avoir un sac lors d'un rassemblement, interdiction d'avoir un contenant en sa possession dans un lieu public, obligation d'être en possession d'un papier de la cour en tout temps, non-association avec des personnes ayant des dossiers criminels ou des causes pendantes... Les enquêtes préliminaires commencent. Des centaines de procès restent à venir et plusieurs camarades sont passibles de peines d'emprisonnement.

tures de flics sont fracassées. Un graffiti est laissé sur un bâtiment administratif du SPVM non loin de là, ainsi qu'un autre sur une voiture de flics; apparemment le mot « HAUSSE ». Une personne est interrogée.

Le 28 avril 2012: *Manif de bruit à Tanguay en solidarité avec une camarade*

Quelques 75 personnes se réunissent afin de dénoncer la répression politique et policière et en solidarité avec les détenues pour aller faire du bruit à la prison pour femmes de Tanguay. Une camarade y était enfermée, arrêtée pour un bris de condition.

Le 30 avril 2012: *Solidarité avec une camarade aux prises avec la justice*

Un rassemblement en solidarité avec une camarade gardée détenue suite à son arrestation, eut lieu au palais de justice alors qu'elle allait comparaître. Ses ami.e.s ont rempli la salle de cour et ont fait sentir leur présence.

Le 16 mai 2012: *Manif de bruit à la prison Tanguay en solidarité avec les camarades arrêté.e.s pour les fumigènes dans le métro*

En soirée, une centaine de personnes se rendent au centre de détention pour femmes de Tanguay, à Montréal où sont détenues trois camarades accusées d'avoir lancé une des bombes fumigènes ayant paralysé le métro de Montréal, le 10 mai. La SQ se trouvait déjà sur les lieux et empêchait la manif de se rapprocher de la prison. La foule s'est tout de même adressée aux prisonnières en utilisant des porte-voix. Des feux d'artifice ont été allumés et une bombe fumigène a été lancée aux flics. La foule s'est dispersée vers 22h30. Les trois camarades ont été relâchées le matin du 18 mai sous plusieurs conditions.

Le 13 juin 2012: *Sabotage ferroviaire à Farnham*

Une voie ferrée d'importance a été sabotée près de Farnham, Qc, en réponse à l'appel de la CLASSE pour des actions nationales contre la Conférence de Montréal, du « Forum Économique International des Amériques ». Le comité invisible pour la fin de leur monde qui clame l'action explique dans son communiqué que « le système de signalisation a été déclenché en sabotant une boîte électrique contrôlant les signaux de train à une intersection, provoquant une éventuelle suspension de la circulation des trains sur cette voie durant quelques heures. » Le groupe souligne aussi avoir agi en solidarité avec tout.e.s les arrêté.e.s en lien avec le Grand Prix, en particulier pour Mathieu Girard, brutalement arrêté et détenu alors qu'il se rendait aux funérailles de sa sœur, pour Andrea Pilote, en solidarité avec la Fédération Anarchiste Informelle (FAI) d'Europe et d'Amérique du Sud et avec les peuples autochtones de partout, en lutte pour le respect de leurs terres.

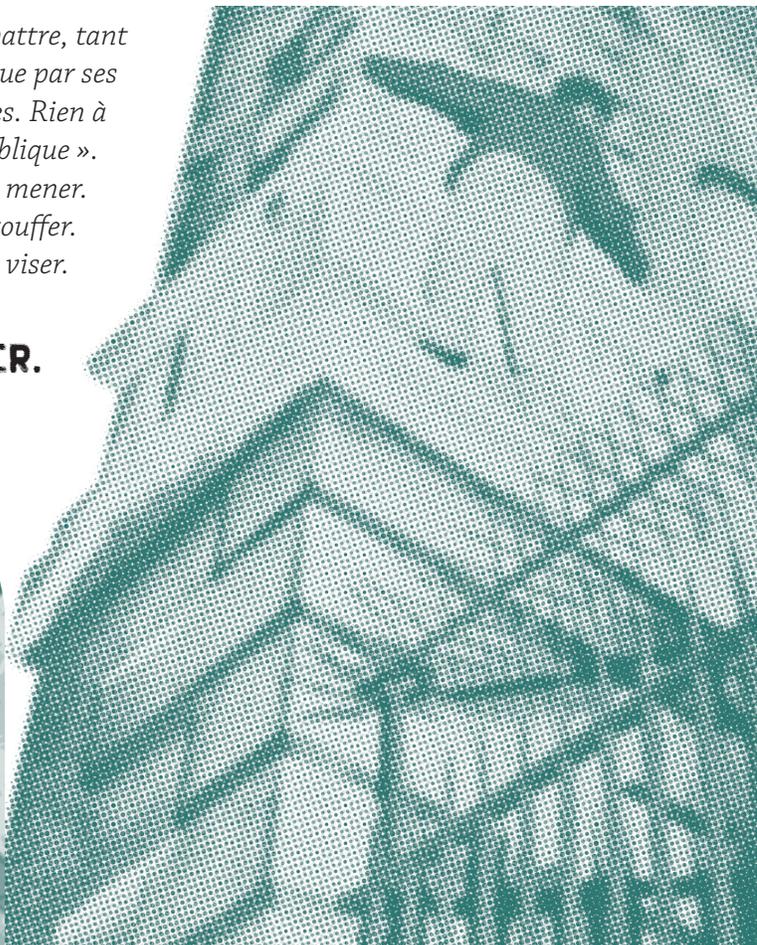
Le 11 juillet 2012: *Voitures de flics vandalisées*

D'après les médias d'abrutissement de masse, un camarade aurait été arrêté après avoir van-

Finissons-en avec les illusions. Ce monde est à combattre, tant dans l'idéal qui le fait exister et qui se perpétue que par ses infrastructures industrielles, sécuritaires et bétonnées. Rien à espérer de la loi, des médias de masse, de « l'opinion publique ».

*Une guerre est à mener.
Plus le temps passe, plus on se sent étouffer.
Les points faibles sont à viser.*

FUCK LA LOI. EN LUTTE POUR GAGNER.



Le fichage ADN, une méthode d'identification génétique à partir de minuscules échantillons corporels, de cheveux, de salive ou de gouttes de sang et que la police et la science jugent extrêmement efficace, donc non-questionnable, est encore méconnu au Canada. Utilisée par la GRC, cette technique est encadrée par le code criminel. Son usage se voit restreint pour le moment, mais tend à se normaliser dans les années à venir dans une trajectoire de croissance des politiques sécuritaires de contrôle. Il y eut d'ailleurs au moins un cas cette année où la Couronne proposait à un militant ayant plaidé coupable d'agression armée contre agent dans le cadre de manifestations étudiantes, le prélèvement d'ADN en échange d'une remise en liberté. La proposition fut acceptée. Les défenseurs du monde capitaliste et sécuritaire ne cessent d'améliorer leurs techniques de contrôle et de domination. Ainsi, la question du fichage ADN doit être examinée de plus près.

La GRC tient une Banque de données génétiques depuis 2000 se divisant en deux catégories. Le fichier criminalistique est composé de profils génétiques recueillis sur des scènes de crime et le fichier des condamnés, de données recueillies chez les suspects coupables d'une infraction désignée. Ce sont là les deux possibilités de récolte d'ADN qui sont permises par

le code criminel canadien.

La molécule d'ADN est réputée par la science être extrêmement stable et résistante. Au moment d'une correspondance entre l'ADN trouvé sur une scène de crime et l'ADN d'un suspect, elle détient l'ultime crédibilité face à un juge. De plus, au cours d'une journée, une personne laisse son ADN à multiples endroits par des pertes de cheveux, de poil... Pas facile de passer inaperçu sur une scène de crime.

Les méthodes d'identification des suspects non-condamnés qui sont généralement utilisées au Canada, permises et régies par le code criminel, sont la photographie du visage et les empreintes digitales. Dans le but d'améliorer les dispositifs sécuritaires, le président de l'Alberta Federation of Police Associations, Paul Wozney, a proposé en mai dernier de modifier le code criminel pour permettre à la police de prendre l'ADN d'un suspect au moment de son arrestation, avant même qu'il soit reconnu coupable. Ce qui dans les faits, donnerait à la police le pouvoir de prendre systématiquement l'ADN de toute personne suspecte d'avoir commis un crime « grave » tel un meurtre, un kidnapping, un vol, un incendie ou une entrée par effraction, et ce avant même d'avoir été en procès. Dans le cas où un suspect ne serait pas reconnu coupable, son empreinte

génétique serait détruite. Wozney cherche des appuis chez les politicien.es et fait des entrevues aux médias. Sean Phelan, le porte-parole de Rob Nicholson, ministre fédéral de la justice, dit prendre la proposition au sérieux.

Il est difficile de ne pas laisser de trace d'ADN, peu importe où nous allons. Si la police prend l'ADN d'une personne dans le contexte d'une enquête pour l'identifier à son nom, adresse, etc . , difficile de passer inaperçu par la suite. Il y eut plusieurs cas où le suspect fut trouvé et accusé quelques années après un crime alors que soit- disant, son ADN concordait avec celui trouvé sur la scène de crime.

Non seulement plusieurs scientifiques ont des doutes quant à la précision de cette méthode mais elle donne aussi énormément plus de pouvoir aux forces répressives tout en imposant des difficultés à celles et ceux qui veulent combattre ces salauds.

Le prélèvement d'ADN, avant, pendant ou après la condamnation d'un individu doit être refusé et défié à tout moment, entendu et combattu collectivement. Cet outil d'identification utilisé par la police, a un impact sur nos vies et sur nos possibilités de lutter.

*REFUSONS COLLECTIVEMENT
LE FICHAGE ADN*

EISN ET

RÉSISTANCE INTERNATIONALISTE

Le 2 juillet 2010, vers 3h du matin, une bombe a explosé au centre de recrutement de l'armée canadienne à Trois-Rivières. Personne n'avait été blessé puisque le centre et les locaux environnants étaient innocupés. Un appel téléphonique avait été envoyé pour prévenir la police de Trois-Rivières, 20 minutes avant l'explosion.

Par la suite, un communiqué de la part du groupe « Résistance Internationaliste » a été envoyé à La Presse, revendiquant l'action. Celui-ci dénonçait la politique militariste et impérialiste du Canada et souhaitait « s'assurer que les pouvoirs politique, économique et militaire ne poursuivent impunément l'entreprise d'endoctrinement justifiant leur aventure impérialiste ». « Le gouvernement canadien ne se contente pas de nous soumettre à l'oligarchie marchande et de lui livrer nos ressources, il réclame qu'on aille lui asservir d'autres peuples. Subir les effets et les dangers de l'exportation gazière ne suffit pas, il faudrait qu'on aille sécuriser un trajet de pipeline (TAPI) en territoire afghan », ajoute le groupe dans ce communiqué.

Le groupe avait déjà revendiqué deux autres attentats au Canada. En 2004 à la veille de la visite de George W. Bush, près de la frontière américaine à Saint-Herménégilde, ils avaient vandalisé un pylône d'Hydro-Québec servant à l'exportation d'électricité vers les États-Unis. Ils ont dénoncé « le pillage des ressources du Québec par les États-Unis ».

En 2006, ils avaient revendiqué l'incendie de la voiture de Carol Montreuil, un porte-parole de la compagnie de l'Institut canadien des Produits pétroliers, chez lui, à Lorraine, au nord-ouest de Montréal, ayant agit « en réponse aux innombrables exactions perpétrées par les pétrolières voraces que sont Esso, Shell et Pétro-Canada et tous leurs mercenaires qui se chargent de nous tenir à leur merci ».

L'enquête sur l'explosion du 2 juillet a été transférée de la GRC à l'Équipe Intégrée sur la Sécurité Nationale (EISN), regroupant plusieurs partenaires, dont la GRC, le SCRS, la SQ, le SPVM, l'agence canadienne des services frontaliers et immigration Canada. EISN se préoccupe de diminuer la menace contre la sécurité des infrastructures québécoises et canadiennes. Depuis, l'équipe continue son enquête, fait des interrogatoires, prend plusieurs photos, visite les parents et l'entourage des personnes jugées d'intérêt. EISN existe aussi dans d'autres provinces et se concentre sur la sécurité intérieure du pays contre la menace « terroriste » envers les infrastructures de transport et d'exploitation des ressources telles les pipelines, les barrages hydroélectriques ou les chemins de fers.

En février 2013, un jeune homme a été arrêté et relâché dans les Laurentides. Des perquisitions ont été menées à Montréal, au Saguenay, à St-Hubert, et au local de l'association étudiante du CEGEP Lionel-Groulx à Ste-Thérèse (l'AGECLG) où des documents ont été pris en vue d'être analysés.

dalisé 7 voitures de flics au poste 35 dans Rosemont. Il aurait brisé les pare-brises et peint « *Fuck the police* » en rouge.

Le 27 septembre 2012: *Évasion de la prison de St-Jérôme*

Claude Dorion s'est évadé de la prison de St-Jérôme alors qu'il était en visite à la clinique, sous surveillance de deux gardiens. Aussitôt ses menottes et chaînes aux pieds enlevées, il a donné un coup de poing à l'un des deux gardiens et est parti à la course, poursuivi par le second gardien. Il a réussi sa fuite.

Le 26 octobre 2012: *Manif contre la répression*

En solidarité avec les camarades arrêté.e.s durant la grève étudiante et en réponse à la répression continue de ces luttes, environ 150 manifestant.e.s se sont réuni.e.s devant le carré St-Louis pour ensuite prendre la rue après qu'un discours enflammé ait été prononcé, expliquant les motifs de la manifestation. L'ambiance était agitée et les gens criaient des slogans tels que « *Solidarité avec les arrêté.e.s* », « *Les prisons en feu, les screws au milieu* » et « *La lutte n'est rien si elle oublie ses prisonnier.e.s* ». Sur les bannières, on pouvait lire « *Grève étudiante ! Lutte populaire ! – Solidarité avec tous ceux et celles qui font face à la répression pour avoir participé à la lutte* » et « *Solidarity with the smoke bombers – Terrorists' are the pigs who try to club the struggle into submission! – Not one step back in the face of repression* ». Tout au long de la manifestation, des affiches anti-répression ont été collées aux murs du centre-ville. Environ 45 minutes après le départ, la manifestation s'est dispersée au carré Phillips près du métro McGill. Il n'y eut aucune arrestation.

Le 31 décembre 2012: *Manif de bruit du nouvel an*

Poursuivant la tradition anarchiste, une cinquantaine de personnes se sont réunies pour aller faire du bruit aux prisons de Bordeaux et de Tanguay le jour du nouvel an, alors que les prisonnier.e.s sont en *lock-down* parce que les screws sont en congé. Des tracts ont été distribués, expliquant l'action et détaillant les récentes modifications législatives que le gouvernement a voté en vue de remplir les 22 nouvelles prisons en construction au Canada. Trompettes, chants et feux d'artifice, cris de solidarité, « *Bonne année !* », « *Solidarité avec les prisonnier.e.s !* » et « *Our passion for freedom is stronger than their prisons* »... Retour au métro et dispersion.

Le 6 février 2013: *Émeute à la prison de Hull*

16 détenus de l'aile à sécurité maximale se barricadent pendant plus de 8 heures pour éviter que certains d'entre eux soient transférés dans un autre établissement. L'aile de sécurité maximale a dû être fermée pour réparations puisque les détenus ont causés des milliers de dollars de dommages.

Le 9 février 2013: *Émeute à la prison de St-Jérôme*

Vers 20h30, l'émeute a éclaté. Un feu a été al-



PROCÈS DES MINEURS: OCCUP DU CÉGEP DU VIEUX

Le 16 février 2012, au Cégep du Vieux-Montréal, une occupation se prépare suite au vote de grève générale illimitée et au refus de l'administration de négocier l'accès au Cégep. L'ambiance est tendue, palpable. Les gens oscillent entre l'assemblée des grévistes dans le hall, la barricade dans les escaliers extérieurs, la bière, les ami-e-s et l'asso. C'est alors que l'administration fait appel aux flics et que ceux-ci débarquent dans la rue, tabassent un peu mes camarades, et se préparent à intervenir à l'intérieur du Cégep. Je ferai partie de ceux et celles qui rentreront dans l'établissement et qui se barricaderont à l'intérieur. Le tout se terminera en 37 arrestations, le mur d'un local étudiant scié et des accusations de méfaits (dépassant 5000\$ et gênant à la jouissance d'un bien), d'atroupement illégal et d'entrave.

Les conditions de remise en liberté suite à mon arrestation, qui consistaient à ne pas troubler la paix et à être dans l'obligation de quitter toute manifestation déclarée illégale, m'entraîneront dans une spirale descendante d'arrestations, de bris, d'accumulation de conditions, et de procédures judiciaires frustrantes.

Pensées et considérations personnelles tirées des notes de procès d'une des 8 mineur.e.s arrêté.e.s à l'occupation du cégep du Vieux-Montréal le matin du 17 février 2012 – Du 15 avril au 12 juin 2013.

Dès notre arrivée à la Chambre Jeunesse, c'est le même enfer qui recommence. On arrive, on fait la file pour passer les détecteurs de métaux et la machine à rayon X pour nos sacs. Pas d'objets pointus qui pourraient constituer un danger, par exemple un ouvre-bouteille ou des ustensiles en métal. On passe le détecteur et on lève les bras pour qu'ils ou elles nous scannent avec le détecteur corporel. On arrive pour attendre notre sac et c'est toujours le suspens affligeant de voir s'ils et elles trouvent quelque chose de suspect. Si c'est le cas, on assiste à la fouille de notre sac de long en large. Parfois, on se fait poser des questions. «Peux-tu juste me sortir tes clés ?» Toujours mes foutues clés. Le pire c'est de tomber sur la garda qui décide qu'elle veut connaître ta vie et qui fouille dans tous les racoins de ton sac à dos, dans tous les petits étuis et troussees! Mais qu'est-ce que tu penses que je cache?

Après, on rejoint la salle qui nous est assignée

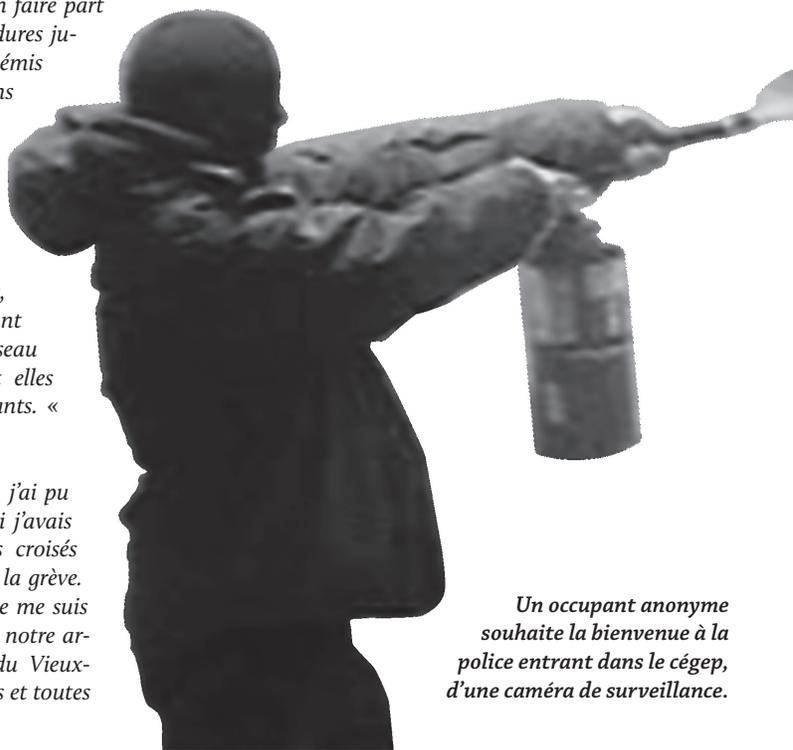
depuis le début du procès. Avant de devoir garder le décorum exigé toute la journée, on se repose un instant sur les bancs à l'extérieur de la salle. Le décorum exigé autant à la Chambre Jeunesse qu'au Palais de Justice repose sur des standards de respect et de savoir-vivre étroitement réglementés qui font parfaitement disparaître l'état de répression que nous fait vivre l'État. Pas le droit d'avoir les mains derrière la tête, de s'accoter la tête, de soulever ses pieds ou encore d'avoir une position inhabituelle. Pas le droit d'avoir une bouteille d'eau, de mâcher de la gomme, de manger, de lire, de chuchoter ou de communiquer d'une quelconque façon. Pas le droit d'avoir l'air de dormir. Pas le droit de dessiner, de sortir son cellulaire, d'être inattentif ou d'avoir l'air sale parce que ça paraît mal. Et surtout pas le droit de ne pas se présenter ou d'arriver en retard. Tout pour restreindre une personne, la conditionner, l'asservir.

«Veuillez vous lever. Carole Brosseau, Juge de la Cour du Québec, préside cette salle d'audience. » Bien évidemment, je me lève. Bien se comporter, respecter sa position de pouvoir, d'autorité pour éviter de se retrouver dans ses mauvaises grâces. Son statut lui permet de nous faire pendre au nez une détention pour la durée du procès sous prétexte que l'on arrive en retard ou que l'on ne respecte pas le code de conduite de la cour. Elle a tenu à nous en faire part très tôt pendant les procédures judiciaires. Par la suite, elle a émis des mandats d'arrestations contre deux des co-accusé.e.s de l'occup qui étaient arrivé.e.s en retard. En arrivant à la Chambre Jeunesse, ils et elles se faisaient arrêter à l'entrée par les constables, puis devaient passer devant l'Honorable Juge Brosseau pour lui assurer qu'ils et elles étaient infiniment repentants. « Oui, votre Honneur. »

Quand le procès a débuté, j'ai pu retrouver les gens avec qui j'avais été arrêtée que je n'avais croisés que quelques fois pendant la grève. C'est en les revoyant que je me suis rendue compte que depuis notre arrestation à l'occupation du Vieux-Montréal, nous avons tous et toutes

évolué dans des directions différentes. Plusieurs n'étaient pas ou n'étaient que très peu impliqués et c'était décevant de constater que nous étions peu à réaliser la portée politique de la situation et à prendre le procès au sérieux. Il n'y avait pas vraiment de solidarité entre nous. On était tous et toutes vraiment fatigués quand on arrivait le matin, mais on dirait que c'était toujours pire pour certains, comme si tout le monde n'était pas dans le même bateau. C'est très vite que je me suis rendue compte à quel point nous n'étions que très peu conscients de la portée de nos actes lors de l'occup et que beaucoup de personnes présentes trippaient plus qu'elles ne faisaient un geste politique. À mon avis, c'était le résultat d'un manque d'organisation et de préparation à l'annonce de la GGI, jumelé à un trop grand désir de reconstituer les événements de 2005 et à la peur de se faire arrêter et matraquer.

Nous n'avons toujours pas eu le verdict, mais celui-ci devrait tomber le 14 novembre. L'ensemble des preuves, des témoignages, ainsi que les décisions de la juge servira de base au procès du reste des accusés de l'occup (ceux qui étaient majeurs). Celui-ci n'aura pas lieu avant 2014.



Un occupant anonyme souhaite la bienvenue à la police entrant dans le cégep, d'une caméra de surveillance.

SUR L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE DE LA MAISON DE LA GRÈVE

« Je n'aurais pas hésité à vider mon chargeur si je m'étais retrouvée au sol... »

À la fin de la soirée du 12 mars 2012, en pleine grève étudiante, les quelques grévistes qui s'étaient rassemblés à la Maison de la grève¹ ont subi une intervention policière musclée. Cette intervention aurait eu pour élément déclencheur l'interpellation d'une personne sur le trottoir avec une bière à la main. Elle s'est finalement soldée par une perquisition illégale, une utilisation abondante des dispositifs policiers (poivre de cayenne, matraques et chiens) des blessés et par cinq arrestations pour entraves, voies de fait et intimidation sur des flics. De plus, elle a rendu difficile la poursuite du projet de la Maison de la Grève en faisant craindre aux grévistes qui auraient pu y trouver une place la possibilité d'une descente. Les conditions des camarades arrêtés les ont aussi séparés de l'espace en leur interdisant de s'y présenter.

Le 27 mai 2013, c'était le début de l'enquête préliminaire pour ces 5 personnes accusées au criminel. Assis dans la salle d'audience, nous avons assisté au témoignage de trois premiers flics. Sur la trentaine présents lors de l'intervention, ces trois-là sont venus marteler à quel point ils avaient craint pour leur sécurité. À plusieurs reprises lors de leur témoignage, ils soulignaient « l'hostilité d'une foule de gens masqués et agressifs ».

Après avoir vu nos ami.e.s matraqués.e.s, poivrés.e.s, insultés.e.s, arrêtés.e.s, il est inquiétant de voir ces flics se poser comme victimes des événements. L'hostilité à leur égard traverse Montréal mais l'invoquer en cour, pour une cause précise, c'est une opération juridique à laquelle le juge est sensible : le flic est un intouchable. C'est qu'il faut se rappeler que pour un flic, les mots « J'ai ressenti un danger pour mon intégrité » créent une brèche dans le

Droit, ouvrent à toutes les possibilités d'usage de la violence.

Une frayeur n'a pas manqué de parcourir la salle d'audience, où se trouvaient les ami.e.s solidaires des arrêtés, lorsque le flic prétendant avoir été victime d'intimidation a lancé les quelques mots censés justifier à la fois l'accusation et l'opération. Se sentant séparée de son complice-flic, elle a déclaré qu'elle n'aurait pas hésité à « vider son chargeur » si elle s'était retrouvée au sol. Évidemment, elle n'était pas loin de lui, évidemment, il faisait proprement une encolure à une personne et évidemment, elle ne risquait pas de tomber. Mais son état d'esprit semblait pouvoir tout justifier, faire que même la mort d'ami.e.s apparaisse comme une chose régulière et banale.

Le récit des flics livré à la juge apparaît comme une véritable distorsion de ce qui a été vécu durant cette nuit à la Maison de la grève. Bien sûr, le témoignage des flics évacue et nie tout contenu et contexte politique de l'intervention. Pourtant celles et ceux qui y étaient n'ont certainement pas oublié les insultes et le mépris à l'endroit des grévistes : « Les osties d'carrés rouges », « Parfait, on l'a trouvé le quartier général de la grève ! », « Criss d'étudiant on va te dompter ! ». Si hostilité il y avait, elle était partagée des deux côtés comme si les flics présentaient la manière dont les grévistes leur répondraient deux mois plus tard dans les rues.

Je regardais la juge écouter la version des flics, prendre des notes abondamment, et je trouvais ça inquiétant. Le langage de la justice ne pourra jamais traduire ce qui s'est passé cette nuit-là. C'est plutôt le jeu contraire, il s'agit de réduire les événements et les perceptions des personnes impliquées à des concepts juridiques pour justifier après coup une opération politique. La Justice n'est jamais là que pour coder le sale travail des flics.

La suite de l'enquête préliminaire aura lieu le 22 octobre 2013.

lumé dans la cour et des objets ont été lancés aux gardiens. Le bordel a duré 3 heures.

Les 26 février et 3 mars 2013: *Souriez, vos caméras ne fonctionnent pas*

Dans la nuit qui a suivi la manifestation contre le sommet de l'éducation le 26 avril, inspiré par les attaques contre la police et la volonté des manifestant.e.s de ne pas vouloir être dispersé.e.s durant la manif, un extincteur rempli de peinture a été utilisé afin projeter de la peinture sur une caméra de sécurité et pour faire un énorme (A) sur le mur du cégep du Vieux Montréal. Dans la nuit du 3 mars, une caméra de sécurité du cégep Maisonneuve a été brisée par un bloc de béton lancé du toit. Les portes de l'entrée principale ont été brisées à coups de marteau.

« Parce que nous en avons plein le cul de la démocratie étudiante. Parce que le « 50% + 1 » est un frein à la révolte et créer l'isolement des idées et des individus. Et surtout, parce que la majorité est la plus part du temps de l'autre côté des barricades ou simplement assit devant leurs télévisions. Parce que y'en a marre de ces systèmes de contrôle social, des caméras qui nous scrutent où que nous soyons, des gardes de sécurité qui sont dans chaque couloir, des flics dans les rues, des délateurs qui nous trahissent, et nous allons agir contre toutes ces formes de domination peu importe le résultat d'un vote en assemblée générale. »

L'action a été revendiquée par des anarchistes. Le communiqué original inclut les instructions pour remplir un instincteur de peinture et comment envoyer un communiqué de façon anonyme. Disponible sur MTCOUNTER-INFO.ORG

Le 15 mars 2013: *Une voiture de flic incendiée*

Dans l'esprit du 15 mars et de son passé, une voiture de police a été incendiée par des anarchistes au poste de police 33 à Parc-Ex. Cette action a été effectuée pour compléter la 17^e manifestation annuelle contre la police (et leur brutalité) qui eut lieu le même jour. Cette action était en soutien à Marco Camenisch qui lutte depuis l'intérieur de la prison où il est enfermé en Suisse.

Le 17 mars 2013: *Tentative d'évasion de la prison de St-Jérôme en hélicoptère*

Vers 14h20, Billi Beaudoin et Mathieu Marchisio ont détourné un hélicoptère en prenant le pilote en otage, l'obligeant à se diriger vers la prison de St-Jérôme où trois détenus complices se sont accrochés à la corde qui leur a été tendue. Benjamin Hudon-Barbeau et Dany Provençal ont réussi à s'enfuir du pavillon le plus sécuritaire de la prison tandis que leur troisième complice n'est pas arrivé à s'accrocher à la corde. L'hélicoptère s'est ensuite posé près d'une camionnette stationnée sur la route 125 à Chertsey qui les attendait. Les 4 complices prirent la fuite et défoncèrent un barrage policier. Benjamin Hudon-Barbeau s'est blessé au pied en sautant. Il a été arrêté en marchant en bordure d'une route. Billi Beau-

1 La Maison de la Grève était un local loué à centre sud durant la grève pour permettre la rencontre et l'organisation entre les grévistes en dehors des associations étudiantes.

SOLIDARITÉ AVEC LES PRISONNIER.E.S EN LUTTE

Californie, Washington, Oregon

Le 8 juillet 2013, 30 000 prisonnier.e.s de la côte ouest des États-Unis initièrent une grève de la faim dans le contexte d'un appel à la grève lancé par les détenus en isolement de la prison de Pelican Bay en Californie. Des prisonnier.e.s jeunes et adultes de Californie, de Washington et de l'Oregon y participèrent, se ralliant aux cinq demandes de base des prisonniers de Pelican Bay. De plus, 2500 prisonnier.e.s ont aussi fait la grève du travail, faisant halte à plusieurs aspects opérationnels de chaque prison ainsi qu'à leur propre exploitation.

Deux ans plus tôt, c'était 12 000 prisonnier.e.s qui participaient à une grève de la faim qui avait les mêmes revendications. Après trois semaines, la grève fût stoppée alors que les dirigeants se décidèrent à rencontrer les prisonnier.e.s pour discuter de leurs demandes. La grève permit à quatre cents personnes de sortir de l'isolement carcéral, mais aucune des revendications des détenus ne fut acceptée par la direction de la prison, incitant encore une fois les prisonnier.e.s à faire un autre appel à la grève.

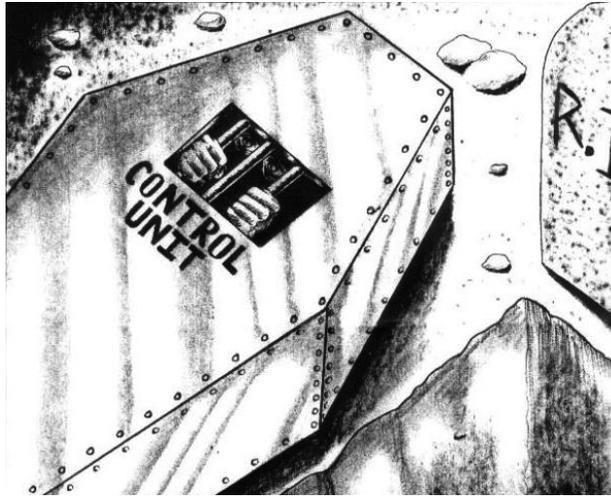
Malgré le fait que les prisonnier.e.s forment la classe la plus exclue et exploitée de la société, cette grève démontre que l'autodétermination et l'organisation autonome est possible, même enfermé vingt-trois heures par jour dans une pièce ayant les dimensions d'un garde-robe. Les détenus de Pelican Bay ont demandé la fin des tensions raciales et de gangs par anticipation de la grève, choisissant la lutte collective contre l'exploitation au lieu de la violence entre prisonniers.

Les prisons américaines détiennent plus de personnes que les Goulags soviétiques à leur plus fort. Comme plusieurs des horreurs que crée la société, les prisons prospèrent en maintenant secrète leur fonction prévue ainsi que leurs méthodes d'opération. En brisant ce mur de silence par la solidarité active de notre part, nous pouvons espérer non seulement d'améliorer les conditions des prisonnier.e.s en grève, mais aussi d'un jour briser les murs tangibles des prisons.

Les revendications des prisonnier.e.s :

1. L'élimination des punitions de groupe et des abus administratifs.

La structure punitive actuelle des prisons de Californie est fondée sur une dynamique de conséquences collectives pour des actions individuelles. Des événements reliés à la rivalité entre gangs donnent des prétextes pour punir les détenus selon des critères raciaux, contribuant davantage à la ségrégation dans les prisons. Les détenus veulent être jugés pour leurs propres actions, car ils et elles n'ont aucun contrôle sur celles des autres.



2. L'abolition de la procédure de débriefing et la modification des critères qualifiant les membres de gangs comme étant actifs ou inactifs.

En Californie, moins de la moitié des détenu.e.s en isolement sont accusé.e.s d'un crime additionnel. Les 6 000 autres sont détenus par une mesure préventive connue comme étant un processus de validation des gangs. Les preuves qui déterminent l'affiliation à une gang sont largement basées sur des accusations anonymes, récompensant celles et ceux qui révèlent des informations sur leurs codétenu.e.s. Par exemple, un prisonnier fut envoyé en isolement pour avoir fait référence au révolutionnaire George Jackson.

3. La conformité aux recommandations de la Commission Américaine sur la sécurité et les abus dans les prisons et la cessation de l'isolement à long terme.

L'isolement est considéré comme une forme de torture psychologique, surtout lorsque la période d'isolement dure plusieurs semaines. Des 1 100 détenus en isolement, cinq cents treize y restent jusqu'entre cinq et dix ans, et soixante-dix-huit y sont depuis les vingt dernières années.

4. Un accès à de la nourriture adéquate et nutritive.

Sur papier, les prisons doivent fournir entre 2 500 et 2 700 calories par jour, mais des enquêtes démontrent que les administrations pénitencières ne suivent pas cette réglementation. L'isolement empire la situation, car les détenus perdent leur droit d'acquérir de la nourriture du magasin de la prison. Les isolés sont nourris avec une substance nommée Nutraloaf; un mélange de bœuf moulu, de légumes, et de miettes de pain sec cuit en un pain solide. Alors que l'administration admet que le Nutraloaf est mauvais pour la santé, elle maintient que toutes les calories nécessaires y sont présentes et donc que c'est un repas acceptable. Le Nutraloaf est officiellement considéré comme étant une méthode de torture, car il constitue un "privation de nourriture".

5. La création et le développement de programmes constructifs.

Les détenus en isolement n'ont pas accès au travail, à l'éducation ni à la salle d'entraînement. Ils et elles n'ont pas accès à la même qualité de soins de santé que celle offerte aux autres détenus, ces derniers étant déjà de mauvaise qualité.

La grève:

- 30 000 prisonnier.e.s californien.e.s entamèrent une grève de la faim le 8 juillet dernier, sous les 5 exigences fondamentales du collectif Pelican Bay Short Corridor.

- Dans les premières semaines, il y eut de nombreux rapports de prisonnier.e.s qui virent leurs médicaments leur être refusés, qui ne furent pas pesés, qui furent tournés en dérision par le corps médical de la prison, etc.

- Dans les deux premières semaines, les prétendus leaders du Short Corridor furent déplacés vers un bâtiment séparé où l'air conditionné tournait à fond toute la journée, même s'ils n'avaient pas de vêtements ou couvertures spéciales pour se garder au chaud.

- Les prisonnier.e.s participant à la grève de la faim qui n'étaient pas en SHU (unité de haute sécurité) ont été menacé.e.s d'y être transféré.e.s.

- Afin de faire baisser artificiellement le nombre de grévistes, les prisonnier.e.s ayant accepté de boire de la nourriture liquide (Kool Aid, café, etc.) ont été jugés comme n'étant plus en grève de la faim, même si nombre d'entre elles et eux

ont affirmé leur intention de s'abstenir uniquement d'aliments solides et non de liquides.

- Le 22 juillet, après avoir demandé une assistance médicale durant plusieurs jours, le gréviste de la faim Billy Sell s'est pendu dans sa cellule à la prison de Corcoran dans les 24 heures qui suivirent la rupture de son jeûne. CDCR a d'abord tenté de cacher cet évènement, n'informant ni la presse ni les activistes solidaires qu'il avait rencontré.e.s durant la semaine. Lorsque les prisonnier.e.s de Corcoran l'apprirent, CDCR a affirmé que Sell n'avait pas été en grève de la faim. Par la suite, ils ont admis qu'il l'avait été et qu'il venait tout juste de rompre son jeûne avant de se suicider.

- Il y eut régulièrement des manifestations, des rassemblements, des manifs de bruit, etc. à différents endroits en Californie, avec des activités de soutien ponctuelles dans plusieurs villes. Le 5 août, sept *supporters* ont été arrêtés au State Building dans le centre-ville d'Oakland après s'être enchaîné.e.s au bâtiment pour soutenir la grève de la faim. À Philadelphie, des graffitis ont été peints sur une prison pour jeunes et sur un poste de police en solidarité avec les grévistes.

- Une déclaration de solidarité a été signée par de nombreux professionnels médicaux exigeant que les grévistes aient accès à des soins médicaux adéquats.

- La grève de la faim prit officiellement fin le 5 septembre 2013, à son 60^{ème} jour, après que l'État ait accepté de tenir des audiences en créant un Comité de la Sécurité Publique et ait effectué des changements législatifs. Il nous reste encore à voir ce que ces changements vont réellement apporter.

La grève est arrivée pendant que le système californien est en crise de multiples façons:

- Les prisons californiennes sont construites pour contenir 80 000 détenu.e.s mais détiennent actuellement 140 000 prisonnier.e.s; la Cour Suprême vient d'annuler tout recours de l'État et a jugé que la population carcérale devra être réduite de 10 000 détenu.e.s en décembre.

- À Avenal et à la prison d'État de Pleasanton, plus de 40 prisonnier.e.s sont mort.e.s au cours des sept dernières années de la « fièvre de la vallée » – une maladie causée par l'inhalation de spores de champignons minuscules qui résident habituellement dans le sol. L'incidence de cette maladie à la prison Pleasanton est 1000 fois plus forte que la moyenne de l'État, à Avenal elle l'est 200 fois – près d'un.e détenu.e sur cinq de ces prisons a contracté cette maladie grave. Pourtant, il a fallu une poursuite en justice et l'ordre d'un juge pour que les détenu.e.s particulièrement à risque de contracter cette maladie soient transféré.e.s dans d'autres prisons. (Ce qui est une réponse inadéquate en soit, qui consiste à transférer d'autres prisonnier.e.s « moins vulnérables » à Pleasanton et à Avenal.)

- Selon le Centre de Journalisme d'Enquête, les médecins ont poussé 148 femmes à se faire stériliser dans les prisons californiennes au

cours de la dernière décennie, sans leur réel consentement. Dr James Heinrich, l'un des médecins impliqués, a justifié ces procédures ainsi que les 147 000\$ qu'il a reçus pour les exécuter, comme « n'étant pas une énorme somme d'argent comparée au montant qui pourra être économisé dans tout ce bien-être social qui devrait être dépensé autrement, pour tous ces enfants non désirés – comme ils se reproduisent de plus en plus. »

Immigrant.e.s en Ontario

Depuis août, 191 prisonnier.e.s immigrant.e.s détenu.e.s à Toronto ont été déplacé.e.s à deux heures de route au Centre Correctionnel Centre-Est à Lindsay, pour les isoler d'avantage. Le 19 septembre, plus de 180 détenu.e.s immigrant.e.s à Lindsay ont refusé de réintégrer leurs cellules. Certain.e.s prisonnier.e.s ont entamé une grève de la faim le 20 septembre qui a duré 24 heures. Une nouvelle grève de la faim a débuté le matin du 23, qui est toujours en cours. Elle implique cinq des six ailes allouées aux immigrant.e.s.

Les détenu.e.s ont été placé.e.s en cellule d'isolement en réaction à la grève et la prison transforme ces cinq ailes en unités de ségrégation. Bon nombre des prisonnier.e.s en grève sont des prisonnier.e.s à long terme, des personnes que le système d'immigration ne peut déporter, mais qui ne seront pas relâchées pour autant. D'autres ont été désigné.e.s comme prisonnier.e.s à « haut risque » sur la base de leurs antécédents criminels. Certaines personnes sont en prison depuis plus de sept ans parce que le Canada n'a pas de limite concernant le nombre de temps qu'une personne peut être détenue avant sa déportation.

La fin des détentions indéfinies en immigration est la revendication principale qui a inspiré la lutte. Les grévistes exigent aussi:

- La fin de « la désignation haut risque » dans les unités à sécurité maximale.
- Un meilleur accès aux soins de santé et aux travailleur.euse.s sociaux.les.
- Des appels téléphoniques moins chers et l'accès à des cartes d'appels internationaux (plusieurs détenu.e.s ont de la famille à l'étranger).
- L'accès à une meilleure alimentation, de qualité au moins équivalente à celle des prisons régulières pour non-immigrant.e.s.
- La fin des *lock-downs* constants.
- Le maintien du programme d'amélioration de la cantine.
- Un meilleur accès à l'aide juridique et aux services juridiques.

Au moins 25 000 personnes ont été enfermées dans les centres de détention pour immigrant.e.s depuis 2011 au Canada. En 2012, 289 de ces détenu.e.s étaient des enfants, plusieurs d'entre elles et eux étant agé.e.s de moins de 10 ans. Il existe trois centres de détention dédiés à l'immigration au Canada: à Toronto, à Laval et à Vancouver. Le centre de Kingston,

doin et Mathieu Marchisio ont également été arrêtés. Dany Provençal s'est rendu à la police vers minuit alors que la cabane à sucre où il se cachait était encerclée de flics.

Des accusations ont été portées contre les quatre complices, de nouveau emprisonnés. Lors de sa tentative d'évasion, Benjamin avait contacté la station de radio 98,5 pour dénoncer les mauvais traitements subis en prison et le fait qu'une balle lui ait été tirée dans la jambe alors qu'il s'accrochait à la corde.

Autour du 20 avril 2013: 4 banques attaquées

Quatre succursales de diverses banques ont été attaquées avec des pavés, de la peinture et des marteaux dans les quartiers Plateau-Mont-Royal et Hochelaga. Des guichets automatiques ont aussi été vandalisés.

« *Solidarité avec les résistants du Grand Jury du nord-ouest des USA qui, malgré les risques d'emprisonnement, refusent de se plier aux demandes de l'État et du Capital. »*

Le 18 mai 2013: Véhicules de la SQ attaqués près de Joliette

À Sainte-Mélanie près de Joliette, des flics de la SQ se sont rendus sur le 2^e rang pour une patrouille en VTT dans une sablière près de là, laissant sur place une camionnette et une remorque. En revenant, ils ont retrouvé la camionnette criblée de pierres avec les fenêtres fracassées et tous les pneus crevés, incluant ceux de la remorque.

Le 21 mai 2013: Émeute à la prison de Hull

Vers 19h45, une émeute a éclaté dans l'aile maximum de la prison. Les détenus avaient demandé une console de jeu X-Box, qui leur a été refusée. Cela provoqua une contestation chez les détenus qui résulta avec trois cellules abimées et des dizaines de milliers de dollars de dommage.

Les 22 et 25 juin 2013: Sud de l'Ontario – Sabotage solidaire de voies ferroviaires

Une ligne ferroviaire principale du CN et une du CP passant dans les environs de Westover ont été perturbées par des anarchistes en reliant les rails par un fil de cuivre, causant le signal d'arrêt de la circulation. Cette action fut inspirée par l'occupation d'une station de pompage d'Enbridge dans Westover et en solidarité contre l'injonction qui y a mit fin.

Le 11 août 2013: Manif de solidarité au centre de détention de l'immigration à Laval

La manifestation a été organisée en collaboration avec la Journée de la justice pour les prisonnier.e.s, qui a lieu chaque année le 10 août pour commémorer les vies de ceux qui luttent et meurent derrière les barreaux. Des silhouettes représentant des proches qui ont été raflés et des banderoles lumineuses ont été accrochées à la clôture. Des messages de solidarité en arabe, hongrois, espagnol, ourdou, anglais et français ont été lus, tandis que des

restes de vêtements ont été suspendus le long du mur, symbolisant la violence subie aux postes-frontières du monde entier.

Pendant le pique-nique, quelqu'un de l'intérieur a informé les organisateur.trice.s que, en raison de la manifestation, les heures de visite avait été annulées toute la journée, les prisonnier.e.s étant punis par l'annulation du temps de prière, tout en étant interdit.e.s de fumer et confiné.e.s dans leurs chambres.

Enragés par ces nouvelles, les gens se sont précipités vers la clôture extérieure du centre de détention et ont commencé à taper sur les portes de métal. Peu après, la porte a été forcée et un groupe de manifestant.e.s a violé le périmètre, réussissant à exprimer sa rage directement à l'extérieur des bâtiments où les migrant.e.s sont en cage.

Le 5 septembre, 2013: Bureau du PQ attaqué dans Hochelag'

« Dans la nuit du 5 septembre, nous avons brisé la fenêtre du bureau de Carole Poirier, député de la Partie Québécois dans Hochelaga-Maisonneuve. À l'aide d'un extincteur rempli de peinture (celle-ci a été projetée au travers de la vitre brisée), l'intérieur du bureau de Carole en a été complètement enduit. Mur, tapis, ordinateur, tout. Sur le mur à l'extérieur a été inscrit « FUCK LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE – GRÈVE DES LOYERS ». L'action a été faite en solidarité avec les évincés des lofts Moreau et envoie chier les éluEs qui travaillent touTEs main dans la main avec les propriétaires pour rendre le quartier aseptisé et sécuritaire.»

Le 9 septembre 2013: Tentative de squat et flic blessé

À 18h, un rassemblement d'environ 200 personnes se tient au métro Préfontaine. Après un tour du quartier d'une quinzaine de minutes, la manif se dirige vers un édifice inoccupé sur la rue Sherbrooke au coin de Moreau. Pendant ce temps, l'anti-émeute attend devant les Lofts comme des cons. Cette action est une tentative de squat symbolique afin d'inspirer de futures pratiques. Bilan positif de la soirée : il n'y eut aucune arrestation et un flic blessé!

Octobre 2013: Grève du travail dans les prisons fédérales

Une grève du travail des détenu.e.s dans les prisons fédérales, ayant un impact d'une ampleur significative, est en cours. Elle a débuté en Ontario et s'est propagée au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. La grève s'est déclenchée en réaction à une baisse des salaires de 30% pour le travail des prisonnier.e.s ainsi qu'à l'élimination du système de paye au rendement pour les emplois de CORCAN, en vigueur depuis le 1^{er} octobre. CORCAN, un programme du gouvernement faisant travailler les détenu.e.s, détient plusieurs contrats dans le textile, la fabrication de meubles et d'autres produits utiles à différents secteurs du gouvernement. Cette grève provoque présentement l'arrêt de ces opérations dans plusieurs prisons.

spécialement construit pour les détenu.e.s avec des certificats de sécurité, communément appelé « le Guantanamo du Nord », a discrètement fermé ses portes en 2011. Les centres de détention pour immigrant.e.s constituent une entreprise valant 50 millions de dollars, gérée en partenariat avec des entreprises privées telles que G4S, Garda et Corbel Management Corporation. Garda a obtenu le contrat pour la surveillance du centre de détention de l'Immigration à Laval.

« Trois ans, c'est le temps d'une vie. Sais-tu ce que tu peux faire en trois ans, tu peux commencer une nouvelle vie, trois ans tu peux être quelque part. Ils veulent juste te garder ici. C'est un entrepôt... Dans mon pays, on ne laisse pas les gens souffrir comme ça. Ils te tirent une balle dans la tête et c'est fini. Ici, ils te font mourir lentement. »

– Jalal Kosto,
gréviste en centre de détention de
l'immigration depuis trois ans

ENDIMMIGRATIONDETENTION.WORDPRESS.COM

ROGER CLEMENT LIBÉRÉ

Roger Clement a été reconnu coupable le 18 mai 2010 de l'incendie criminel d'une succursale de la Banque Royale du Canada ainsi que du bris des vitres et des guichets automatiques d'une autre succursale de la RBC en février 2010, à Ottawa, en Ontario. En décembre 2010, Roger avait plaidé coupable aux accusations d'incendie criminel et de méfait. Il a reçu une peine de 3 ans et demi de prison en plus du temps passé en détention préventive.

L'action avait été revendiquée dans un communiqué vidéo dénonçant les jeux olympiques de 2010 à Vancouver (territoire Salish de la côte) et le sommet du G20 à Toronto qui, à l'époque,

arrivaient prochainement. L'action a rendu la banque inutilisable en raison des dommages de 1,6 millions de dollars causés par le feu.

Tout au long du processus judiciaire et de son emprisonnement, Roger a maintenu une position digne en refusant de présenter des excuses ou de nommer ses complices, ce qui a sans doute affecté sa sentence. Il est également resté actif avec le mouvement durant son emprisonnement en publiant ses écrits dont la plus récente « Déclaration sur *Idle No More*, décolonisation et solidarité ».

En Avril 2013, Roger a obtenu une libération totale sous conditions. Bon retour Roger!

RESSOURCES À MONTRÉAL

ESPACES ANARCHISTES

La Belle Époque, espace social anarchiste
1984 rue Wellington, PSC
epoquemtl.org

La Déferle, espace de lutte et de critique sociale
1407 rue Valois, Hochelaga
au1407.org

L'insoumise, librairie anarchiste
2033 Saint-Laurent
(514) 313-3489

Bibliothèque DIRA, bibliothèque anarchiste
2035 St-Laurent
(514) 843-2018

CONTRE-INFORMATION

SabotageMedia
www.sabotagemedia.anarkhia.org

Montréal contre-information
www.mtlcounter-info.org

Média Recherche Action
www.mediarechercheaction.info

SOUTIEN LÉGAL

Coalition contre la répression / abus policiers
www.lacrap.org

COBP (Collectif oppose à la brutalité policière)
www.cobp.resist.ca, cobp@riseup.net

Réseau de la Commission populaire
www.peoplescommission.org

Comité de soutien juridique de la CLAC
www.clac-montreal.net/soutien_juridique

La Solide, site d'information anarchiste anti-répression
www.lasolide.info, lasolide@riseup.net

Guelph Anarchist Black Cross
guelphabc.noblogs.org

SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS

Solidarité Sans Frontière
www.solidarityacrossborders.org

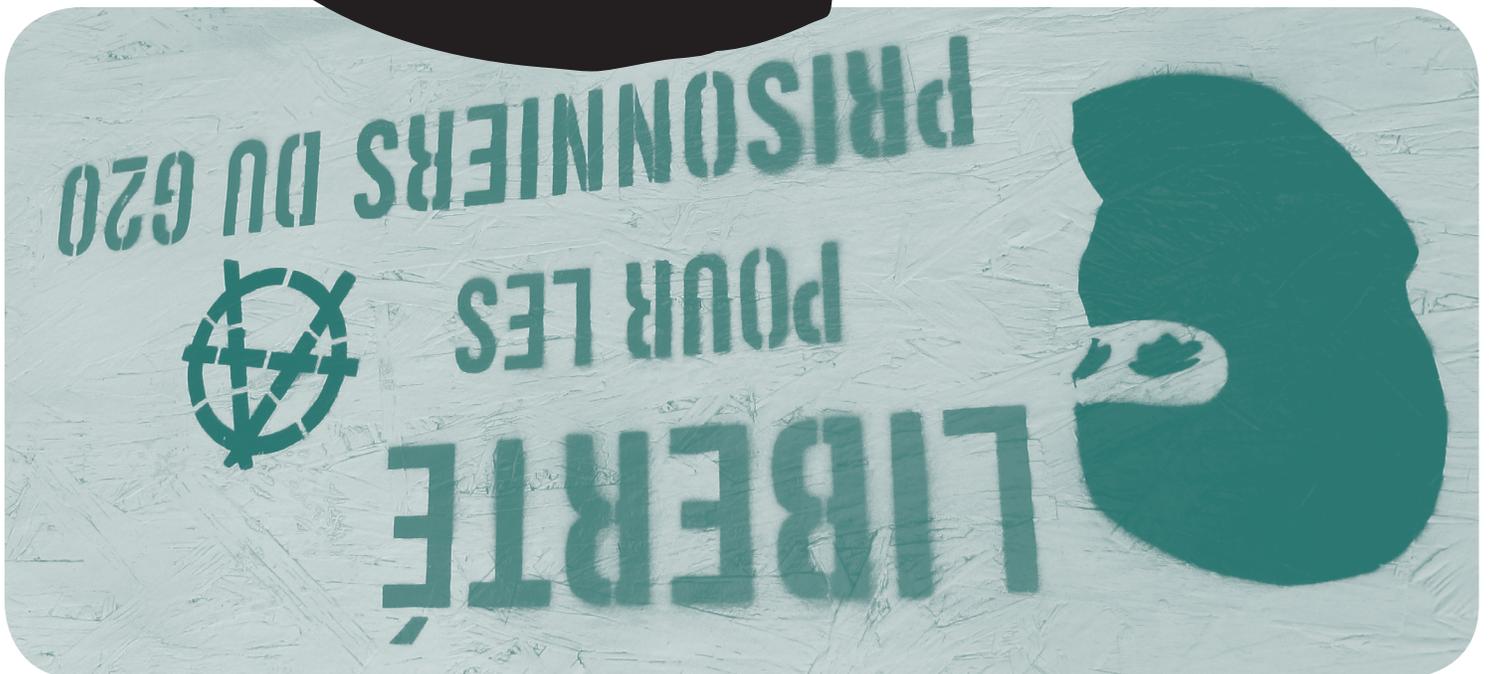
Personne n'est Illégal
www.nooneisillegal-montreal.blogspot.ca



LIB

PO

PRISO



LIBERTÉ

POUR LES

PRISONNIERS DU G20



INSTRUCTIONS POUR FAIRE UN POCHOIR:

- Photocopie cette page.
- Colle l'image sur un carton.
- Découpe le contour de l'image à l'aide d'un exacto.
- Décore les murs! Ne mets pas trop de peinture.



FUCK THE POLICE

INSTRUCTIONS TO MAKE INTO STENCIL:

- Photocopy this page.
- Glue image to Bristol board.
- Cut out the image using a very sharp knife.
- Paint the wall! Apply paint sparingly.

